

Contrôle sanitaire des EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Auxerre, le 28 novembre 2023

MADAME, MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE SAINT MARTIN D'ORDON

89330 SAINT-MARTIN-D'ORDON

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé à la diligence de
l'Agence Régionale de la Santé dans le cadre suivant :
CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

SIAEP DE LA REGION DE VERLIN

	Type	Code	Nom	
Prélèvement		00128579		Prélevé le : jeudi 16 novembre 2023 à 10h37
Unité de gestion		0232	SIAEP DE LA REGION DE VERLIN	par : AMANDINE PANCHOUT
Installation	TTP	002322	NOUVELLE STATION	Type visite : AUD1
Point de surveillance	P	0000002449	SORTIE NLE STATION	Type d'eau: T
Localisation exacte	LOCAL	DES POMPES		Motif : CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION
Commune	VERLIN			

Analyse laboratoire

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type dell'analyse : AU

Code SISE de l'analyse : 00127883

Référence laboratoire : LSE2311-27987

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

MÉTABOLITES PERTINENTS

Flufenacet ESA	0,021 µg/L		0,10		
----------------	------------	--	------	--	--

Direction de la Santé Publique
Unité Territoriale Santé
Environnement de l'Yonne

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00128579)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

P/Le préfet,
L'ingénieur d'études sanitaires,



Bruno BARDOS